

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale et de la Décentralisation :

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 26 mars 2015 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 18/3/2015.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 26 février 2015 : Approbation
2. Compte de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Exercice 2014 : Approbation
3. Compte de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx : Exercice 2014 : Approbation
4. Enseignement : Acquisition de mobilier : Implantations scolaires de l'Entité : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
5. Enseignement : Achat de matériel d'éducation physique : Implantations scolaires de l'Entité : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
6. Administration communale : Achat de boissons : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
7. Syndicat d'Initiative : Acquisition de mobilier : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

- 8 Patrimoine communal : Entretien de diverses voiries : Section de Meux et de Warisoulx : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
- 9 Plan de cohésion sociale 2014-2019 : Rapports d'activités et financier 2014 : Approbation

A HUIS CLOS :

10. Admission à la pension d'une institutrice maternelle définitive à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
11. Enseignement : Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
12. Enseignement : Modification de la lettre de mission des Directions des écoles communales de La Bruyère : Approbation
13. Enseignement : Demande d'interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental : Décision
14. Ratification des désignations d'une institutrice primaire et maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à mi-temps et temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
15. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
16. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
17. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
18. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
19. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
20. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
21. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
22. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne temporaire à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère
23. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne temporaire à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère

24. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

1. /

2.

	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014
Recettes	29.167,82 €	26.499,63 €	30.024,59 €
Dépenses	23.485,36 €	26.499,63 €	21.444,33 €
Boni	5.682,46 €	0	8.5280,26 €

3.

	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014
Recettes	28.709,91 €	31.720,69 €	38.241,38 €
Dépenses	22.184,49 €	31.720,69 €	18.389,08 €
Boni	6.525,42 €	0	19.852,30 €

4. Les écoles de l'Entité éprouvent le besoin de disposer de mobilier supplémentaire afin de pouvoir répondre aux exigences de l'augmentation continue de leur population, en termes d'agencement de nouvelles classes et de renouvellement de matériel obsolète ou endommagé. Le devis estimatif s'élève à 19.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

5. Dans la même logique que pour le point précédent, vu le succès rencontré par les différentes implantations scolaires communales auprès des parents, et l'inévitable accroissement du nombre d'enfants accueillis dans celles-ci, qui en résulte, il est proposé, à la demande des Directions d'école, de doter leurs structures respectives de matériel d'éducation physique supplémentaire.

Le devis estimatif atteint 4.300 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

6. L'ensemble du personnel communal a accès pendant la durée de ses prestations professionnelles, à des boissons rafraîchissantes non alcoolisées ou à du café en surplus du contenu des fontaines à eau.

Il est suggéré, comme chaque année à pareille époque, de réaliser le marché public relatif à ces approvisionnements.

Le devis estimatif avoisine 4.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

7. Le 26 février 2015, le Conseil marquait son accord sur le lancement d'une procédure de marché public destinée à l'acquisition des matériaux requis pour la mise en œuvre de la rénovation tant de la salle « Nosse Maujone » de Meux que du local actuellement occupé par les préposées de l'ALE mais, demain, libéré au profit du Syndicat d'Initiative.

Aujourd'hui, il est envisagé de doter cet organisme de l'ensemble des moyens tant mobiliers et électroménagers qu'informatiques de nature à le placer dans les meilleures conditions pour exercer ses activités.

Pour rappel, les investissements dont question ci-dessus sont subsidiés à 80 % par le Commissariat général au Tourisme.

Le devis estimatif s'élève à 10.550 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

8. Il entre dans les intentions de la Commune de réaliser prochainement l'entretien des voiries dénommées rues de Sclef et du Brutal à Meux ainsi que rue de la Brasserie à Warisoulx. Dans cette optique, le Conseil a décidé en séance du 19 décembre 2014 de recourir aux services du bureau d'études de l'INASEP et de confier à celui-ci l'examen de ces projets, la rédaction du cahier spécial des charges y afférent ainsi que la direction et la surveillance des dits chantiers. Il appartient au Conseil de se prononcer sur le contenu des documents rédigés depuis lors dans ce cadre.

9. Le 3 avril 2013, le Collège a répondu favorablement à l'appel à candidature lancé par la Ministre régionale, Madame Eliane Tillieux, relativement à l'adhésion de l'ensemble des communes wallonnes de langue française, au Plan de Cohésion Sociale pour la période de janvier 2014 à décembre 2019.

Le projet établi par l'Exécutif communal a été approuvé par le Conseil en séance du 31 octobre 2013 avant d'être modifié le 27 mars 2014 afin d'y intégrer les remarques et observations formulées entre-temps par la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale (DICS en abrégé).

Aujourd'hui, il appartient au Conseil d'approuver les rapports d'activités et financier 2014 dudit Plan de Cohésion Sociale.